Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3,28 — TELEPHONE

Les Fêtes du Trichon

Bien qu'il n'eut pas été touché par une invitation, comme le constatait avec regret un communiqué du comité des fêtes, le soleil avait tenu à assister aux réjouissances organisées dans le quartier du Trichon.

C'est par des cris de joie que le comité, les commerçants et tous les Roubaisiens accueillirent son arrivée, qui était un gage certain de succès.

Des salves d'artillerie saluèrent aussitôt sa présence, annonçant l'ouverture de la fête.

Dès lors, jusqu'au soir, le quartier fut envahi par les Roubaisiens de tous les quartiers qui, peu gâtés sous le rapport des divertissements, ne manquèrent pas de s'en donner à cœur joie.

Que dire de la braderie ? Faut-il dire que de nombreux marchands furent visités par de très nombreux acheteurs ? C'est peut-être inutile, car toute braderie roubaisienne obtient le succès que remporta, hier, celle qui se tint dans les rues du Bois et des Fabricants. *Nous en arriverons donc de suite aux courses.*

COURSES CYCLISTES

De nombreux amateurs s'étaient fait inscrire au « Café de la Coupe d'Or », pour ces courses qui avaient lieu à huit heures et comportaient 200 francs de prix en espèces et objets d'art.

PREMIERE COURSE (1000 mètres). Parcours : rue des Arts, rue de la Providence, rue des Fleurs, place du Trichon, rue Inkermann, arrivée au coin de la rue des Arts.

1er, Deman ; 2e, Delov ; 3e, Vandenbrouck ; 4e, Vandall ; 5e, Hespel ; 6e, Desmet ; 7e, Cache ; 8e, Denève.

DEUXIEME COURSE. (3000 mètres). — Départ : angle des rues du Trichon et des Arts, rue des Arts, rue de la Providence, rue des Fleurs, place du Trichon, rue de Sébastopol, rue du Curoir, rue de Crouy, rue de Soubise, rue des Arts, arrivée au coin des rues des Arts et Inkermann. Parcours à faire deux fois.

1er Deman ; 2e, Vandenbrouck ; 3e, Deloy ; 4e, Vandael ; 5e, Van de Sampel ; 6e, de Smet ; 7e, Cache.

TROISIEME COURSE. (100 mètres). — Cette course, une course de lenteur, avait lieu rue des Arts.

1er, Duforest ; 2e, Desmet ; 3e, Delporte.

COURSES PEDESTRES

Comme les courses cyclistes, les courses pédestres étaient dotées de 200 francs de prix en espèces et objets d'art, les inscriptions étaient reçues chez M. Domen, place Verte.

PREMIERE COURSE. (400 mètres). — Départ, place Verte, rue de Sébastopol, rue du Nord, rue des Fabricants, rue du Curoir, arrivée place Verte.

1er, Missant ; 2e, Clerz ; 3e, Veys ; 4e, Victor Lemerlais.

DEUXIEME COURSE. (800 mètres). — Départ : place Verte, rue du Curoir, rue des Fabricants, rue du Nord, rue de Sébastopol, rue de Soubise, rue de Crouy, rue du Curoir, arrivée place Verte.

1er, Missant ; 2e, Vermeulein ; 3e, Monté ; 4e, Batteyns ; 5e, Dechard ; 6e, Vancoillie.

TROISIEME COURSE (100 mètres). — Mais la course la plus amusante fut sans contredit la troisième course pédestre. Les concurrents, les jambes et les pieds liés, ont parcouru en sautant la partie de la rue du Curoir, comprise entre la rue des Fabricants et la place Verte, escortés et excités par les rires et les lazzis des spectateurs, amusés de leurs bonds.

Voici les résultats de cette dernière course :

1er, Degrelle ; 2e, Desbarbieux ; 3e, Castelain ; 4e, Halluins ; 5e, Montigny.

La première partie de la fête s'est terminée par un lâcher monstre de pigeons.

LES RECEPTIONS

A midi, on a reçu à l'école de la rue du Bois, la doyenne du Minck, une famille de Calaisiens invités par la reine et enfin M. Fallières et Edouard VII, venus tout exprès à Roubaix pour assister aux fêtes du Trichon.

M. Fallières, c'était le jeune Victor Kerckhove ; Edouard VII était représenté par le jeune Emile Plomion.

Le jeune président de la République a prononcé un discours très bien tourné auquel M. Meyer a répondu. Puis M. Deschepper, s'adressant en flamand à la doyenne, lui a souhaité longue vie.

Les souverains sont sortis aux sons de la « Marseillaise », salués par les cris de : Vive l'Entente cordiale !

LA CAVALCADE

Les réceptions terminées, le cortège se forme dans la rue des Arts. Voici sa composition

1. Groupe de gendarmes. — 2. Tambours et clairons. — 3. Pupilles de la Roubaisienne. — 4. Char du Bal enfantin. — 5. Orphéon mixte Le Cercle Moderne, de Roubaix. — 6. Société de gymnastique La Gauloise, de Wattrelos. — 7. Char humoristique. — 8. Harmonie Les Enfants de la Lyre, de Wattrelos. — 9. La Doyenne du Minck et ses invitées. — 10. Sociétés de pêche. — 11. Le géant des flots « Gros poissons ». — 12. La Philharmonique du Jean-Ghislain, de Roubaix. — 13. Société de gymnastique La Patriote, de Croix. — 14. Char de la Pêche. — 15. Orphéon L'Union des Travailleurs, de Roubaix. — 16. Char des poissonnières. — 17. Les Anciens Soldats Musiciens Français. — 18. Char officiel de l'Entente Cordiale. — 19. Société de gymnastique L'Ancienne, de Roubaix. — 20. Char de la Reine des Mers. — 21. Les Accordéonistes Roubaisiens. — 22. Char de la Reine du Marché aux Poissons. — 23. Char aumônière.

Une foule énorme est déjà massée dans les rues Inkermann, de Sébastopol, place Verte, les rues du Curoir, des Fabricants, du Bois, du Grand-Chemin, Mimerel, des Fleurs, du Trichon, des Arts, de Lille, du Curoir, de Sébastopol, Neuve, la Grande-Place, les rues Saint-Georges, du Bois, place du Trichon, les rues des Fleurs, des Arts, du Trichon et Miln, où aura lieu la dislocation.

On se montre la voiture de la doyenne du Minck, qui ne cesse d'agiter son mouchoir, le char du Bal enfantin, dans lequel se trouve un groupe d'une vingtaine d'enfants délicieusement costumés, le char de l'Entente cordiale contenant M. Fallières et Edouard VII, le char de la Reine des Mers et surtout celui de la Reine du Marché aux Poissons.

A l'issue du cortège a lieu dans le square Pierre-Catteau la grande fête de gymnastique à laquelle prennent part un grand nombre de sociétés de Roubaix et des environs.

Les spectateurs admirent beaucoup les mouvements d'ensemble de la XXXIVe fête fédérale de gymnastique (Troyes, Pentecôte 1908), par 500 gymnases, avec accompagnement de musique par la Philharmonique du Jean-Ghislain (70 exécutants), directeur : M. Béhiels.

Série d'assouplissement à mains libres, par l'Ancienne, de Roubaix.

Sauts au cheval et à la perche, boxe en action, par la Patriote de Croix.

Travail libre aux appareils.

Barres parallèles simultané, par la Gauloise de Wattrelos.

Série d'assouplissement avec barres, par la Patriote de Croix.

LA SOIREE

En même temps que la fête de gymnastique avait lieu dans le square Pierre Catteau, sur la pelouse, derrière le Palais de Justice, un bal d'enfants, auquel une centaine de fillettes et garçonnets prirent part. On s'écrasait littéralement pour les voir.

Les concerts publics, rue de Sébastopol et place du Trichon, furent aussi très suivis ainsi que les bals populaires.

Nous ne voudrions pas mettre le point final à ce compte rendu, sans avoir parlé des décorations et des illuminations.

L'école de la rue du Bois, transformée en mairie du 2e arrondissement, était ornée de trophées, de guirlandes et de lanternes vénitiennes, toutes les maisons de la place du Trichon, de la rue du Bois et un grand nombre de celles des rues adjacentes, étaient couvertes de fleurs, de feuillages, de guirlandes multicolores et de lanternes. Pas une fenêtre qui manquât de drapeaux.

Et le soir, lorsque toutes ces maisons furent illuminées, le spectacle devint tout simplement féerique.

Aujourd'hui lundi, dernière journée des fêtes.

L'INDELICAT LOGEUR

Hier, vers neuf heures et demie du matin, une personne se présentait chez M. Fleuris Vanherpe, débitant, 3, rue Nain, lui demandant la monnaie d'un billet de cent francs.

M. Fleuris Vanherpe monta dans sa chambre au premier étage, ouvrit la chiffonnière dans laquelle il place son argent et constata qu'on lui avait pris 120 francs dans une bourse, 40 francs qui se trouvaient dans une boîte et enfin un quart d'obligation de la Ville de Paris.

D'un bond Vanherpe fut au commissariat du 1er arrondissement. Il fit part de ses soupçons au commissaire et lui apprit qu'étant entré dans la chambre d'un de ses locataires, il avait trouvé un trousseau de clefs dans lequel il s'en trouvait une lui appartenant et qui, justement, ouvre la porte de sa chambre à coucher, dans laquelle a eu lieu le vol.

De plus, ce locataire qui, ces jours derniers faisait une noce effrénée, dépensant sans compter, est parti hier matin sans qu'on sache où il est.

BANDITS NON MASQUES

Une erreur nous a fait dire que les hommes qui attaquèrent le tombereau de M. Bayart, étaient masqués. C'est exactement le contraire.

Les gens qui, autrefois, attaquaient les voitures, se couvraient la figure d'un masque et opéraient la nuit. Ceux qui attaquèrent le tombereau de briques le firent en plein jour et sans masque.

Or, le conducteur, qui doit connaître les maçons, n'a reconnu personne. Ce qui n'empêche pas qu'on attribue le coup aux maçons.

FUNERAILLES CIVILES

Nous rappelons à tous les libres-penseurs que les obsèques purement civiles du citoyen Jules Dhalluin auront lieu aujourd'hui lundi 1er juin, à trois heures.

Assemblée à la maison mortuaire, 26, rue Bayart.

LA GUERRE AUX TOUTOUS

Le service de la fourrière à chiens a capturé huit toutous et dressé trois contraventions.

LES TROUVAILLES

Un livret de mariage au nom de Van Inschoot, trouvé sur la voie publique, a été déposé au 3e arrondissement où on le tient à la disposition du propriétaire.

LE CONCOURS DE BEBES

Le concours de bébés, annoncé depuis fort longtemps, a eu lieu hier, de deux à six heures, à la Bourse du Commerce.

Deux jurys fonctionnaient dans deux salles distinctes, ce qui n'empêchait pas enfants et visiteurs de cuire, les rideaux des fenêtres n'ayant pas été baissés. Les bébés protestaient de leur mieux et parfois leurs sanglots arrivaient à couvrir les violons qui se tenaient dans un coin de la salle où présidait M. Vincent, préfet du Nord. Jamais il ne nous avait été donné d'entendre pareil concert.

Les opérations étaient menées rondement, trop rondement même, entendions-nous dire à des mères peu contentes et qui se plaignaient parce que l'examen leur semblait trop rapide et peu sérieux.

Nous avons dit qu'il y avait deux jurys. Le premier était composé du docteur Carrière, de Mmes Eugène Motte et Damez, de M. Champier, et des docteurs Prouvost et Morival.

L'autre, du docteur Butruille, de Mmes Joseph Wibaux et Séverin, de M. Emile Bouzin et des docteurs Bellenghien et Nuyts.

Les enfants étaient divisés en quatre catégories : 1. enfants de trois à six mois ; 2. de six mois à un an ; 3. de un an à deux ans ; 4. de deux à trois ans.

La première catégorie comprenait 62 charmants bébés, des gaillards pleins de promesses ; la deuxième en comprenait 158 ; la troisième, 225 ; la quatrième, 144, soit un total de 589 enfants

Pour tout cela, il y avait 650 francs de prix, des diplômes et des médailles d'or, d'argent et de bronze.

Nous donnerons la liste des récompenses aussitôt que nous la connaîtrons.

ENNEMI DES REVERBERES

Procès-verbal a été dressé à Raymond Vervaeck, employé de commerce, âgé de 19 ans, demeurant 14, rue Saint-Maurice, pour bris d'objet d'utilité publique.

Raymond Vervaeck, passant samedi soir à huit heures et demie sur le boulevard de Cambrai, n'avait rien trouvé de mieux, pour se distraire un brin, que de jeter une pierre dans un réverbère qui se trouva, par suite, dépourvu de deux carreaux.

La Dernière Pochette-Surprise

Nos lecteurs peuvent se procurer la DERNIERE POCHETTE-SURPRISE, QUI CONTIENT 4 BILLETS DE LOTERIE ET UNE SURPRISE POUR 3 Fr., près de nos dépositaires et porteurs. Les bureaux de tabac et libraires peuvent les trouver au prix de GROS au DEPOT GENERAL : CLAISSE, 15, place du Trichon, ROUBAIX.

EN RENTRANT DE LA BIERE

Deux accidents arrivés le même jour, presqu'à la même heure, vont contraindre deux garçons brasseurs à un chômage de deux ou trois semaines.

Louis Delesalle, employé à la brasserie l'Union de Roubaix-Tourcoing, s'est blessé en descendant une rondelle de bière chez un client de la rue de Rocroy.

Le docteur Delattre, qui a constaté un lumbago traumatique, a prescrit deux semaines de repos.

— Henri Desnoulet, de son côté, s'est fait une entorse tibio-tarsienne droite en mettant une rondelle en cave chez Despel, rue de Wasquehal.

Employé, lui aussi, à la brasserie l'Union de Roubaix-Tourcoing, il a été visité par le docteur Delattre, qui lui a prescrit trois longues semaines de soins.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES. — Mouvement de la semaine du 25 au 30 mai 1908. — Soie, 83 kilos. — Laine peignée, 383,336 kilos. — Laine filée, 47,94 kilos. — Laine diverse et blousse, 32,108 kilos. — Coton, 19,833 kilos. — Total : 483,304 kilos.

Marché à terme, 10,204 kilos. — Décreusage, 35 opérations. — Titrage, 298 opérations. — Conditionnement, 1,181 1/2 opérations.

× × ×

— Relevés mensuels comparatifs :

Mois de mai 1906. — Soies, 3,37[illegible] kilos. — Laines peignées, 1,484,694 kilos. — Laines filées, 389,408 kilos. — Laines diverses et blousses, 132,358 kilos. — Cotons, 188,226. — Total : 2,197,695 kilos.

Marché à terme : Néant. — Décreusage : 183 opérations. — Titrage : 2,083 1/2 opérations.

Mois de mai 1907. — Soies, 4,25[illegible] kilos. — Laines peignées, 1,164,157 kilos. — Laines filées, 263,722 kilos. — Laines diverses et blousses, 91,877 kilos. — Cotons, 201,275 kilos. — Total : 1,725,339 kilos.

Marché à terme : 56,750 kilos. — Conditionnement : 4,190 1/2 opérations. — Décreusage : 166 1/2 opérations. — Titrage : 1,635 opérations.

Mois de mai 1908. — Soies, 929 kilos. — Laines peignées, 1,540,506 kilos. — Laines filées, 202,876 kilos. — *Laines diverses et blousses*, 73,463 kilos. — Cotons, 125,744 kilos. — Total : 1,943,608 kilos.

Marché à terme : 123,796 kilos. — Conditionnement : 4,691 opérations. — Décreusage : 136 opérations. — Titrage : 1,329 opérations.

PARIS-MENAGE Pour le linge et les laines VICTOR VAISSIER.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 31 Mai 1908

Naissances. — Maria Sire, Grande-Rue, cour Holloboeq, 13 — Henri Fena, rue de Tourcoing, cour Mathon, 6. — Emile Sabbe, boulevard d'Armentières, 116. — Yvonne Oosterlinck, rue des Charpentiers, 2. — Charles Debosschère, rue Lacroix, cité Immobilière, 18.

Décès. — Adolphe Delcourt, 73 ans, domestique, avenue Julien-Lagache. — François Uytterbroeck, 3 mois, rue de l'Alma, fort Frasez, 31.

CROIX

ETAT CIVIL DE CROIX. — *Publication de mariage.* — Entre : Henri Verhaeghen, forgeron, à Croix, et Maria Maes, retordeuse, à Tourcoing.

WATTRELOS

Capture d'une bande de fraudeurs

Vendredi, vers dix heures trois quarts du soir, le brigadier des douanes, Hippolyte Ducourant, et les préposés Désiré Deregnaucourt et Louis Feuillet, étaient de service près de la forge, lorsqu'ils virent arriver de leur côté une bande de fraudeurs qu'ils furent assez heureux de pouvoir capturer.

Ce sont : Louis Delecueillerie, 22 ans, apprêteur ; Elisa Libbrecht, 19 ans, fileuse ; Albert Duchoux, 17 ans, jardinier, demeurant tous trois à Wattrelos, ruelle Hagnin, chez le nommé Masure ; Julia Demesmaekers, 17 ans, soigneuse, demeurant à Roubaix, rue des Fossés, 48 ; Eugène Delobelle, 17 ans, messager, demeurant à Lille, rue Saint-Sauveur, 135 ; Louis Vanderheyden, 17 ans, fondeur, demeurant à Lille, rue Lallau, 21, qui portaient ensemble sept kilos de café vert d'une valeur de 21 francs.

A QUI LES CLEFS ? — M. Louis Perin, âgé de 14 ans, demeurant au Petit-Tournai, a trouvé un trousseau de clefs.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS. — *Naissances.* — Marie Dumont, rue des Trois-Pierres, 12. — Jean-Baptiste Desbonnet, rue du Tilleul, 85.

Publications de mariage. — Entre Emile Dubois, clerc de notaire, et Céleste Wautier, sans profession.

Décès. — Marie Lefebvre, 1 an 7 mois, rue de l'Enfer, 17. — Rosalie Bayart, 81 ans 11 mois, sans profession, à la Place.

LANNOY

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez M. Ferdinand Leborgne, M. Pierre Dillies, 52 ans, tisserand, demeurant à la place à Willems, s'est fait une contusion au genou gauche en tombant de son métier.

15 jours de repos.

WASQUEHAL

CULTURE DU LIN ET DU CHANVRE. — Les cultivateurs sont informés qu'ils doivent faire à la mairie, dans le plus bref délai leur déclaration de culture du lin et du chanvre. Ils devront indiquer la superficie exacte des terrains ensemencés.

GAZETTE TOURQUENNOISE

SOUS LA ROUE D'UN CAMION

Un garçon brasseur de la brasserie coopérative La Roubaisienne, M. Arthur Lorthiois, rue de Maubeuge, fort Leuridan, 39, à Roubaix, après avoir fait une livraison rue de la Vigne, voulut remonter sur son siège. Malheureusement, il glissa et tomba. Les chevaux attelés au camion s'étant au même instant mis en marche, une des roues du lourd véhicule passa sur la jambe droite du garçon brasseur.

Celui-ci, blessé un peu au dessus du genou, fut relevé par un passant et conduit en voiture à son domicile où il reçut la visite d'un docteur.

Son état n'inspire d'ailleurs pas d'inquiétude.

UN ENFANT RENVERSE PAR UNE VOITURE

Un bébé de deux ans et demi, Maurice Leclercq, dont les parents habitent rue de la Prairie, 20, jouait dans la matinée d'hier en face de sa maison ; survint un marchand des quatre-saisons de Wattrelos, Ignace Debuyne, 32 ans, Debuyne, qui poussait une petite voiture, n'aperçut pas le petit Leclercq et le renversa.

Le pauvre gosse fut relevé par des passants et transporté chez ses parents où il reçut, peu après, les soins du docteur Julien. Il ne portait heureusement que quelques égratignures à la cuisse droite.

Une contravention a été dressée à la charge du marchand des quatre saisons.

Je ne fume que le NIL

UNE COURONNE DANS LE CANAL

M. Henri Castelain, broyeur de chaînes, rue de la Guinguette, cour Delattre, 3, à Roubaix, longeait le canal dimanche matin, lorsqu'arrivé près du pont Descat, au Blanc-Seau, il aperçut une couronne mortuaire, qui flottait près de la berge.

A l'aide d'un bâton il la repêcha et la transporta au poste de police du Blanc-Seau. La couronne est très grande et composée de feuilles entremêlées de lilas blanc. On ne sait pourquoi ni par qui elle a été jetée dans le canal.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 31 Mai

Naissances. — Pierre Ackou, rue de la Marlière, 53. — Simonne Plateau, rue des Poutrains, 60. — Céline Carrette, rue de Madrid, 40. — Henri Lalau, rue du Brun-Pain, 307. — Renée Richet, rue Montaigne, 71. — Jeanne Catel, rue de la Latte, 179. — Fernand Degroote, rue du Halot, 81.

Décès. — Jeanne Vanloo, 88 ans, rue du Blanc-Seau, 349. — Victor Delanglez, 59 ans, maraîcher, rue Nationale, 122. — Henri Dupont, 59 ans, domestique, rue de Guisnes, 163. — Blanche Liagre, 48 ans, rue de Roubaix, 99. — Victor Saut, 3 ans, rue Nationale, 80.

LILLE

NOS CAMBRIOLEURS

Les « Imprenables » dévalisent la loge d'un concierge

Nos chevaliers de la cambriole, la bande des « Imprenables » poursuivent leurs exploits avec une audace désespérante, pour la police.

Au cours de la nuit dernière, des malfaiteurs, que certains indices laissent supposer qu'ils devaient être trois, se sont introduits, par effraction, dans la loge de M. Louis Delecluse, concierge chez M. Montpellier, teinturier, 46, quai de l'Ouest.

Une fois dans l'appartement, sans avoir par le moindre bruit mis en éveil le concierge, les nocturnes visiteurs firent une razzia générale.

Après avoir consciencieusement visité les lieux, *ils se retirèrent en emportant de nombreux effets*, des chaussures, une quarantaine d'œufs, trente bouteilles de vin, du beurre, du café, du chocolat, du savon et des pots de confitures, etc.

Ce n'est qu'à son réveil, que l'infortuné Delécluse constata le vol dont il avait été victime.

Comme consolation, il ne put que se rendre au commissariat du 5e arrondissement pour y déposer une plainte.

M. Villon, commissaire de police a immédiatement ouvert une enquête dans le but de rechercher, et de retrouver surtout, les « Imprenables » cambrioleurs.

UNE AUTO DANS UNE VITRINE

Samedi soir, vers huit heures et demie, un taxi-auto 221-D, conduit par le chauffeur Aristide Couture, à l'angle des rues de Lannoy et Pierre-Legrand, en voulant éviter un cycliste, fit une terrible embardée et montant sur le trottoir vint défoncer la vitrine de M. Cheymol, mercier, 88, rue Pierre-Legrand.

Sous la violence du choc, les vitres volèrent en éclats.

Par un heureux hasard, le cycliste, Julien Castelbeck, 14 ans, employé, demeurant rue de Lannoy, 26, en fut quitte pour une émotion très compréhensible.

Aucun accident à enregistrer.

NE REVIENDRA-T-IL JAMAIS ?

Dans la matinée de samedi, un jeune homme disant se nommer Louis Desmarte, habitant, 16, rue Saint-Sauveur, se présentait chez M. Carpentier, mécanicien, 27, rue Sainte-Catherine et louait une bicyclette d'une valeur de 150 francs.

Hier matin, n'ayant point de nouvelles de sa bécane et de son client, M. Carpentier prévint la police.

Les premières recherches établirent que Desmarte était inconnu à l'adresse qu'il avait donnée et même dans le quartier.

L'aventureux touriste fera bien de ne pas revenir en notre cité car la police veille !

La grève des Maçons

Aujourd'hui lundi à 10 heures du matin, réunion à l'Hôtel des Syndicats de tous les maçons et manœuvres.

Le Comité spécial de l'Union de Lille, informe les maçons grévistes que la seconde répartition des secours aux coopérateurs aura lieu ce matin lundi à 10 heures salle de l'Hôtel des Syndicats.

Dans sa réunion générale d'hier dimanche 31 mai, le Syndicat des ouvriers peintres et similaires a voté comme premier secours la somme de cinquante francs à distribuer en pains de trois livres et provenant de l'Union de Lille, en faveur des ouvriers maçons en grève.

AMICALE PAUL-BERT

L'Amicale Paul Bert organise sa grande fête d'Eté, au profit des enfants pauvres de l'Ecole, le dimanche 14 juin, dans les salons de l'Alcazar.

Nous donnerons prochainement le programme de cette fête, qui s'annonce comme devant obtenir un très grand succès.

RENVERSE PAR UN CYCLISTE

Un septuagénaire, M. G..., demeurant rue de l'Hôpital-Militaire, traversait la Grand'-Place, dimanche, vers huit heures du matin, lorsque soudain il fut renversé par le cycliste Louis Hautier, 19 ans, employé, demeurant rue Pascal.

Des passants s'empressèrent de relever l'infortuné vieillard, qui fut transporté dans une pharmacie voisine, où un docteur vint lui donner des soins.

Ce dernier constata, heureusement, que dans sa chute, le vieillard, qui se plaignait de vives douleurs au genou, ne s'était fait que de légères contusions à la figure.

Après pansement, le blessé a pu regagner seul son domicile.

LA CHUTE DE L'INCURABLE

Un pensionnaire de l'Hospice de Saint-André, Désiré Duburcq, très connu des Lillois, âgé de 50 ans, passait dimanche, vers deux heures, à l'angle des rues du Sec-Arembault et de Paris, lorsqu'il *fit un faux pas* et tomba sur la chaussée.

Dans sa chute, il ne se fit heureusement qu'une contusion peu grave à l'arcade sourcilière droite.

Après avoir été pansé dans une pharmacie voisine, le blessé a été reconduit par un agent, à l'Hospice des Incurables, à Saint-André.

A QUI LA VACHE FLAMANDE ?

Le public est informé qu'une grosse vache de race flamande, égarée au marché aux bestiaux de mercredi, 27 mai 1908, est en fourrière aux Abattoirs.

Le propriétaire peut la réclamer à la direction.

Valenciennes

LES VOLS DE METAUX

Hier à huit heures du soir, le nommé Perlau, dont le nom a été prononcé à propos des vols de métaux, est venu au bureau de police demander un billet de logement.

Il a été hébergé au Bœuf Gras, avec sa famille, soit cinq enfants, de dix à deux ans, abandonnés par la mère, qui est recherchée.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BRUAY-SUR-L'ESCAUT

AFFAIRE A ECLAIRCIR. — Le parquet a reçu une plainte en avortement dans laquelle serait inculpée une femme X...

Les renseignements recueillis par la gendarmerie d'Anzin n'ont permis d'obtenir aucun renseignement précis.

EMERCHICOURT

Cambriolage

La gendarmerie d'Abscon a continué son enquête sur le vol de 1,600 francs commis chez les frères Dufour.

L'un d'eux, Dufour Regnault, a déclaré que la somme lui appartenait en commun avec son frère Amand.

En ce qui concerne certaines constatations, relatives aux empreintes de chaussures relevées dans le jardin, et qui s'adaptaient aux siennes, il affirme qu'il ne s'agit que d'une coïncidence, et fournit, heure par heure, l'emploi de son temps le jour du vol.

Le nommé Lucien Ducellier, interrogé, a raconté comment, le premier, il s'était aperçu que la ferêtre était ouverte et la porte fracturée ; comment aussi il avait rencontré, ensuite, Dufour qui lui avait dit : « J'avais comme un pressentiment d'un malheur », propos qu'il trouva étrange.

C'est alors que Dufour prit son fusil et s'en fut sur la route, où il tira trois coups de feu, comme pour atteindre les cambrioleurs.

Un autre fait parut étonnant au témoin : c'est que Dufour, à qui il demandait quelle somme avait été dérobée, n'avait jamais répondu de façon précise.

Aucun autre renseignement n'a pu être, jusqu'à présent, recueilli.

WASNES-AU-BAC

DANS LE FILET. — Deux pêcheurs nocturnes, Merliot J.-B., 48 ans, d'Hem, et Cornet J.-B., 41 ans, ont été surpris par la gendarmerie de Bouchain, se livrant à leur sport favori, dans un bras de la Sensée, avec cette aggravation qu'ils se servaient d'un filet.

D'où procès-verbal.

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

LE COULON. — Moyaux Léonard, 54 ans, est accusé d'avoir tiré un coup de fusil dans la cour de Ledrôle.

Il prétexte que c'était pour faire revenir un de ses pigeons, égaré.

AUX CHAMPS. — Delfosse Georges et Monchaux Camille ont traversé un champ de lin, et auraient menacé le propriétaire, Wascheul, de lui faire son affaire.

La gendarmerie informe.

VIEUX-CONDE

LE VOL DE MONTRE. — Le nommé Galoppin, mineur, recherché pour le vol de montre dont nous parlions hier, a été arrêté par la gendarmerie, conduit au parquet, à Valenciennes, et écroué.

QUIEVRECHAIN

DANS DE BEAUX DRAPS. — La femme Rogez, cabaretière, avait mis à curer trois draps, valant 10 francs, dans une pâture voisine.

Elle eut le regret de constater la disparition de son bien, dont la gendarmerie recherche le voleur.

SAINT-AMAND

UN ASSAUT. — Aujourd'hui dimanche, 31 mai, à 7 heures du soir, chez M. Eugène Durlicq, place du Moulin-des-Loups, aura lieu un grand assaut de danse pointe, boxe, canne et bâton.

Cette fête à laquelle de nombreux prévôts civils et militaires prêtent leur concours est organisée par la Société des maîtres et prévôts de Valenciennes au profit d'une famille nécessiteuse.

Le prix d'entrée de 20 centimes permettra à tous de s'associer à cette bonne œuvre.

PAS-DE-CALAIS

LIEVIN

EN FAMILLE. — Depuis que M. Scutenaede est marié, il habite chez sa belle-mère.

Mais on se lasse de tout, même de la contemplation quotidienne de sa belle-mère et Scutenaere décida qu'il transporterait ailleurs ses pénates, sans pour cela qu'ils sortent de la famille. Il transporta donc son mobilier chez sa mère, Mme Rosa Dupuy. Cela ne fit pas l'affaire de Mme Scutenaere qui s'en fut au galop chez Dupuy et manifesta l'intention de fair reprendre au mobilier le chemin de chez belle-maman. Passant ensuite aux actes elle empoigna une glace... qu'elle laissa tomber et qui se brisa en mille morceaux dont un la coupa légèrement à la main ; une lampe subit le même sort lorsque Mme Dupuy s'interposa. Ces dames se prirent aux cheveux, échangèrent des horions et finirent par attraper un procès-verbal que leur a dressé la gendarmerie.

VENDIN-LE-VIEIL

SCENE DE VIOLENCES

Trois jeunes gens, Henri Dejardin, Danger Léon et Arthur Leprévier, se trouvaient l'autre soir au cabaret Delville lorsqu'une discussion éclata au sujet du règlement des consommations. Le cabaretier invita les trois amis à sortir et les poussa dehors, aidé en cela par un autre consommateur Luchez Joseph.

Peu de temps après, celui-ci sortait à son tour accompagné de Leire Paul, et rencontrait à 100 mètres de là les trois jeunes gens avec qui ils se prirent de querelle.

Voyant qu'il allait pleuvoir des horions Danger et Leprévier se défilèrent prudemment. Degardin qui supporta seul le choc reçut une tripotée magistrale ; il écopa dans les grands prix et ses adversaires le laissèrent pour mort sur le terrain, la figure en capilotade. *Et comme si cela ne suffisait pas* un troisième copain de Luchez arriva à la rescousse, Cyrille Breton qui y alla à son tour de quelques coups de poing.

La gendarmerie *informée* a dressé procès-verbal.

BRUAY

UN BRUTAL. — Dieudonné Carré, ouvrier mineur, demeurant rue Leconte, 119, est un ivrogne et un paresseux, doublé d'un brutal. Sa malheureuse femme s'épuise à travailler pour donner du pain à ses quatre enfants et le triste individu la récompense en la bourrant de coups.

Il a d'ailleurs, déjà eu maille à partir avec la justice à ce sujet ; mais il est incorrigible. Il faut même à sa femme une contenance admirable pour endurer une vie pareille.

Il y a cependant des bornes à tout, et ces *jours derniers, le brutal mari étant rentré* ivre au logis, battit sa femme avec une telle furie que celle-ci s'en alla porter plainte à la police.

La punition que mérite ce triste personnage aura-t-elle pour effet de le guérir ? C'est malheureusement peu probable.

L'IVRESSE. — Jean-Marie Jamet, 35 ans, mineur, demeurant à Grenay, coron de la fosse 11, numéro 378, venu à Bruay samedi, pour y chercher du travail, avait fait tant de stations dans divers cabarets, qu'il se déclarait, le soir, dans l'impossibilité de dire où se trouvaient les établissements qui l'avaient accueilli.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner que le soir de ce jour mémorable, il se soit trouvé étendu, ivre-mort, sur la voie publique, où il fut ramassé par la police, puis conduit au violon où il passa la nuit.

Il ne s'attendait certainement pas en venant s'embaucher à Bruay, à s'en retourner pourvu, en guise de feuille d'embauchage, d'un procès-verbal pour ivresse.

SAINT-OMER

UN ENFANT BLESSE

Samedi soir, vers huit heures et demie, le jeune Burth, dont les parents demeurent rue de Dunkerque, recevait d'un de ses camarades un morceau de charbon au front. Les plaies du cuir chevelu provoquant généralement une grande perte de sang, on se figura tout d'abord que la blessure était très grave. On conduisit aussitôt le bambin à la pharmacie Damart ou M. Louis Damart lui prodigua ses soins éclairés, grâce auxquels au bout de dix minutes le petit blessé put retourner chez lui.

ARQUES

VOL. — Dans la nuit de vendredi à samedi, un inconnu pénétra dans la cour de M. Vaussoné, cafetier à la Gare.

Après avoir brisé les clôtures et escaladé une barrière, il fit la visite des lieux, mais voyant qu'il y avait danger pour lui, il ne trouva rien de mieux que de prendre deux seaux en zinc d'une certaine valeur qui se trouvaient dans un petit hangar.

Plainte a été portée à la gendarmerie, qui vint faire les constatations et ouvrit une enquête pour découvrir le ou les coupables.

LA FRANCISCAINE

Mères de famille prévoyantes qui désirez des enfants robustes et vigoureux à l'abri du rachitisme, donnez-leur la FRANCISCAINE, farine très nourrissante et supportée par les estomacs les plus délicats. Prix : 1 fr. 60. — Dépôt : **Grande Pharmacie de France, rue Faidherbe.** 4.619-4

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Contrefaçon de sceau

Grosse inculpation, petite affaire, a-t-on pu dire à l'audience ! Et de fait elle ne vaut pas le bruit qu'ému par les scandales des viandes avariées de l'Est, on fit à propos d'elle.

Le 24 février, aux Halles centrales de Lille, M. Fichelle, vétérinaire municipal, était appelé à examiner un veau de 78 kilos qui faisait l'objet d'un marché entre un boucher de la Ville et M. Deregnaucourt Joseph, 48 ans, boucher-cultivateur à Bersée. La bête, sans présenter aucun signe extérieur suspect, parut pourtant anormale à l'œil et à l'odorat avertis de l'inspecteur.

Elle fut ouverte par le milieu et l'on découvrit dans la moëlle épinière des abcès purulents accusant une maladie qui l'eût tuée si on ne l'avait abattue à temps.

Comme il est d'usage, M. Fichelle saisit la bête et chercha le cachet posé sur toutes viandes abattues avant leur introduction à Lille par un vétérinaire du pays d'origine.

La viande portait bien une marque ronde, assez semblable à un cachet par la forme, mais c'était celle d'un sou encré et apposé ensuite sur la peau.

Il y avait une supercherie et une enquête fut ouverte. Elle établit que Deregnaucourt avait eu recours à cette malice à l'encre noire pour s'éviter de voir sa viande mise en réserve jusqu'à la visite du vétérinaire de Pont-à-Marcq qu'il n'avait pu trouver et qui régulièrement n'ayant pas examiné la bête au moment du transport aurait dû venir à Lille pour le faire.

Toute intention frauduleuse étant écartée, le tribunal peut faire à l'égard de Deregnaucourt montre d'une indulgence parfaitement justifiée. Il le condamne donc à 100 fr. d'amende.

Les vols

Aux Galeries Lilloises, on constatait récemment qu'en dehors des vols à l'étalage sans cesse répétés, des marchandises disparaissaient de façon inquiétante. Une souricière fut établie et l'on pinça deux jeunes employés, Sangiovanni Jérôme, 20 ans, et Combles Gaston, 18 ans, qui, avec l'aide d'un ancien employé, M. C..., 17 ans, montteur électricien, sortaient de la maison les objets les plus divers et les plus disparates.

Sangiovanni vendit et mit au Mont-de-Piété pour plus de 400 francs d'ustensiles de cuisine en cuivre, théière, etc... Il fit en outre de nombreux cadeaux à des personnes qui furent d'abord inquiétées, puis laissées libres et mises hors de cause.

Combles, bien que pour une somme moindre, commit aussi de nombreux détournements. Dans leurs chambres on retrouva divers objets valant à peu près 200 francs, mais l'administration des Galeries estime à 700 francs la valeur de ce qui fut dérobé et non retrouvé. Elle se porte partie civile et demande la réparation du préjudice qu'elle a subi.

Sangiovanni est condamné à huit mois de prison avec sursis. Combles à quatre mois, également avec sursis, solidairement ils sont condamnés à 500 francs de dommages et intérêts vis-à-vis de la partie civ